

1. Désignation du produit

Ⓢ **Sinalux**[®] - Système de signalisation photoluminescente de haute intensité lumineuse.

2. Description du produit

PVC rigide et photoluminescent de 2 mm d'épaisseur avec une surface antistatique facile à nettoyer.

3. Systèmes de pose

Selon notre catalogue Sinalux dans le chapitre "Installation – Guide d'installation des signaux".

4. Réaction au feu

Les produits sont non inflammables, ne brûlent pas sans flamme pilote (correspond à l'ancienne classe de réaction au feu M1).

Le matériau présente un bon comportement en cas d'incendie, ne contribue pas à la propagation du feu étant classifié comme "Retardateur de la propagation de la flamme" (selon la norme IEC 60092-01:2002).

De plus, les signaux Sinalux sont conformes à la norme NF EN 60695-2-11:2001 (Essais relatifs aux risques du feu. Partie 2-11: Essais au fil incandescent/chauffant méthode d'essai d'inflammabilité pour produits finis) qui elle-même est exigée par la norme NF X08-050-2:2008.

5. Propriétés photoluminescentes

Les produits Ⓢ **Sinalux**[®] sont conformes aux normes NF X08-050-1:2003, NF X08-050-2:2008, DIN 67510-4:1996, UNE 23035-4:2003 et ISO 16069:2004. Dans des conditions de stimulation de lumière ambiante de seulement 1000 lux pendant 5 minutes, les produits Ⓢ **Sinalux**[®] présentent les caractéristiques photoluminescentes suivantes :

Temps après la fin de la stimulation	Intensité lumineuse (mcd/m ²)
10 minutes	215
60 minutes	30
Valeur de luminosité 100 fois supérieure à la limite de la perception visuelle humaine	Autonomie (minutes)
0.32 mcd/m ²	3100

6. Dimensions, pictogrammes et couleurs

Conforme à notre catalogue et en accord avec la réglementation et normalisation nationale et internationale.

7. Impression

Par sérigraphie avec des couleurs mates, de haute qualité et résistantes aux rayons UV.

8. Nettoyage

Pas d'entretien particulier. Il suffit d'un chiffon sec ou humidifié avec un peu d'eau (sans détergents).


9. Garantie

Dans des conditions normales d'application et de nettoyage adaptée, la garantie est de 5 années.
Pour des applications à l'extérieur considérant les possibilités d'exposition à des températures, de l'humidité et d'autres environnements extrêmes, ce temps de garantie peut être réduit.

10. Santé et sécurité

Le produit ne contient pas de substances radioactives.
En termes de toxicité le produit est considéré comme sûr (Norme Européenne EN 71-3.)

11. Qualité et certification


Les produits  **Sinalux**[®] sont certifiés par le Système Lloyd's Register Type Approval.
La qualité de ces mêmes produits est garantie par un processus de qualité rigoureux avec des essais dans notre propre laboratoire en respectant les cahiers de charges des normes applicables.

12. Encadrement législatif et normatif

Tous nos signaux, bandes et lamelles sont conformes à:

- La Directive Européenne 92/58/CEE et
- France : L'arrêté du 4 novembre 1993
- Belgium: L'arrêté Royal du 17 juin 1997
- Luxembourg: Règlement Grand Ducal du 28 mars 1995 (A-95/0328a/RGD)
- NF EN ISO 7010
- ISO 16069
- NF X 08-003-01
- ISO 3864-1 & NF ISO 3864
- NF X 08-003-3
- NF X 08-050-1
- NF X 08-050-2
- DIN 67510
- NF ISO 6790 indice de classement S60-302
- NF S60-303
- ISO 6309 & NF ISO 6309
- ISO 7239 & NF ISO 7239
- ISO 9186 & NF ISO 9186
- ISO 15370 (Navires)
- Résolution IMO A.752 (18)
- NFPA 101 – Life Safety Code

13. Spécificités

La signalisation  **Sinalux**[®] pour une utilisation dans les environnements extérieurs, avec la présence d'humidité ou de l'eau avec un fort contenu acide ou alcalin (par exemple, calcaire et chlore) doit être protégée par un film de protection transparent anti-graffiti. Ce film, au-delà des caractéristiques anti-vandalismes offre une meilleure résistance face aux agressions extérieures (pollution, humidité, rayonnement UV, agents chimiques ...).